

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 1

Artikel: Histoire du régiment des gardes suisses de France (1567-1830)
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVI^e Année

N^o 1

Janvier 1911

Histoire du régiment des Gardes suisses de France. (1567-1830)

(Planches I-IV)

Liste des commandants du régiment des Gardes suisses de France.

ANCIENNE MONARCHIE

- Louis Pfyffer (Lucerne) 1567-1570.
Guillaume Tugginer (Soleure) 1573-1579.
Gaspard Gallaty (Glaris) 1580-1619.
Fridolin Hessy (Glaris) 1619-1628.
Jean-Ulrich Greder (Soleure) 1628-1635.
Gaspard Freuler (Glaris) 1635-1651.
Jean-Melchior Hessy (Glaris) 1651-1655.
Laurent d'Estavayer-Molondin (Fribourg) 1655-1685.
Pierre Stuppa (Chiavenna) 1685-1701.
Maurice Wagner (Soleure) 1701-1702.
François de Reynold (Fribourg) 1702-1722.
Jean-Victor, baron de Besenval (Soleure) 1722-1736.
Jean-Jacques d'Erlach (Berne) 1736-1742.
Rodolphe de Castella (Fribourg) 1742-1743.
Beat-François de la Tour Châtillon, baron de Zur Lauben
(Zug) 1743-1767.
Louis-Augustin, comte d'Affry (Fribourg) 1767-1792.

RESTAURATION

Commandants de la brigade suisse de la Garde royale.

- Lieut. général Henri de Salis-Zizers (Grisons) 1815-1819.
Lieut. général François Mallet (Genève) 1819-1825.
Lieut. général Henri Hogger (St-Gall) 1825-1830.

1^{er} régiment de la Garde.

Henri Hogger (St-Gall) 1815-1825.

François-Simon de Salis-Zizers (Grisons) 1825-1830.

2^{me} régiment de la Garde.

Charles, comte d'Affry (Fribourg) 1815-1817.

Eugène, comte de Courten (Valais) 1817-1825.

Joseph, baron de Besenval (Soleure) 1825-1830.

INTRODUCTION

Nous n'avons pas en Suisse d'historiques de corps de troupes comme il y en a dans d'autres armées. Le numérotage de nos unités a changé si souvent qu'il est malheureusement impossible de remonter plus haut que 1874 dans l'histoire de nos bataillons actuels. La faute en est à nos différentes lois d'organisation militaire.

En Allemagne ou en France, par contre, il y a des régiments qui peuvent prouver une existence ininterrompue d'un et même de deux siècles. Dès son arrivée à la caserne, on rattache le jeune soldat à ses frères d'autrefois. La gloire des anciens est un héritage sacré. L'esprit de corps se fortifie par la tradition. Chez nous, ce puissant moyen d'éducation fait en partie défaut. Nos traditions militaires sont pourtant anciennes et respectables entre toutes, notre histoire nationale est remplie de hauts faits dignes de servir d'exemples à nos recrues. Nous le savons tous, c'est entendu, mais nous n'y pensons jamais et nous en parlons encore moins.

L'idée de la tradition dans l'armée suggérait l'année dernière quelques excellentes réflexions à M. R. de Traz, dans la *Voile latine* :

« Il semble, disait-il, que notre armée date de 1874 et que nous n'ayons jamais eu de grand chef avant le général Herzog. Il y a pourtant plus d'un trait commun entre nous et les bandes d'autrefois. Je sais bien que l'on fait appel parfois au patriotisme de la troupe, mais c'est pour se contenter le plus souvent de citer les noms de St-Jaques ou de Grandson, qui finissent par ne plus représenter grand chose à force d'avoir été hurlés dans les tirs fédéraux. Le simple exposé d'un fait de guerre, le por-

trait d'un capitaine, ou même le récit de quelques traits de mœurs feraient mieux comprendre à nos hommes la solidarité des générations et qu'ils sont d'une lignée de soldats ¹. »

M. de Traz a cent fois raison. Seulement, pour entrer dans cette voie, il faudrait connaître l'histoire de notre pays. Beaucoup de Suisses l'ignorent ou la savent mal. Bien des officiers sont incapables d'illustrer leur enseignement théorique de quelques exemples historiques ou d'un récit un peu vivant qui parle à l'imagination de leurs hommes. L'antiquité grecque ou romaine leur est souvent plus familière que l'entrée des cantons dans la Confédération.

Pour intéresser le soldat, il ne faut pas faire étalage d'érudition ; d'autre part, en se bornant aux grandes lignes, on risque fort d'être sec et ennuyeux. Pour réveiller l'enthousiasme qui dort dans le cœur du conscrit il faut laisser de côté la grande histoire politique ; il faut lui citer des faits précis, des noms, des situations, des caractères ; il se reconnaîtra dans ses devanciers, il comprendra alors que le devoir militaire est resté le même à travers les âges. Les individus passent, mais l'idée subsiste. Seule l'histoire anecdotique est propre à cet enseignement.

Les historiques de corps de troupes fourmillent d'anecdotes. C'est ce qui fait leur valeur didactique. Les noms de héros obscurs passent, par centaines, de bouche en bouche et se transmettent de génération en ^{1^{re}} génération ; le même récit fait vibrer le cœur de tous ceux qui ont porté, portent ou porteront le numéro du régiment.

Si nos titres de gloire sont l'apanage de tous et non pas la propriété de tel ou tel corps de troupes, nous devons cependant faire comprendre à nos hommes que les bataillons où ils sont incorporés n'ont pas émergé du néant en 1874, mais qu'ils ont des origines glorieuses et, sous d'autres noms, se sont bien battus.

A ce point de vue, on peut utilement se servir du particularisme cantonal et susciter une saine émulation, car chaque canton revendique jalousement ses héros.

Nous pouvons aussi puiser des leçons d'énergie, de force morale et d'honneur militaire dans l'histoire de nos troupes au service étranger. Là, nous trouverons des unités qui sont parvenues à un âge respectable. Nos régiments au service de France, d'Es-

¹ *Voile latine*. Juillet-août 1908.

pagne, d'Angleterre, de Hollande, de Venise, d'Autriche, du pape ou de Naples ont rempli l'Europe de la gloire des armes suisses.

Un mouvement paraît se dessiner chez nous, il est juste de le reconnaître; on a enfin compris qu'on pouvait, avec avantage, utiliser nos annales militaires pour élever le niveau moral de notre armée.

Mais ce qui nous manque, ce sont les ouvrages de vulgarisation qui mettent à portée de l'officier éducateur, sans l'obliger à de longues recherches, les nombreux exemples épars dans l'histoire suisse.

Ce modeste travail est un essai; il sera peut-être utile à ceux de nos camarades qui croient à la puissance de l'éducation morale du soldat. Je cite encore la *Voile latine* :

« Le moral de la troupe n'est pas relevé seulement par des satisfactions matérielles, il serait maladroit de négliger des ressources plus hautes. Lorsque le jour viendra d'aller à la frontière, puissions-nous évoquer en nous la force de l'histoire et entraîner nos hommes en leur montrant la Suisse éternelle qu'il faut défendre ¹. »

* * *

De toutes les alliances conclues par le corps helvétique, l'alliance française est la plus ancienne et la plus importante.

C'est Louis XI qui introduisit les Suisses dans les armées de la France. Etant encore Dauphin, il avait assisté, le 26 août 1444, à la bataille de St-Jaques. « Il avait vu là 2000 nobles, bourgeois et paysans, unis dans un sentiment commun de patriotisme, sentiment alors très obscur en France, renouveler le prodige des Thermopyles, affronter sans regarder en arrière une armée de 50 000 hommes. Tous moururent, excepté douze, pour défendre le pont de la Birse; mais avant de mordre la poussière ils avaient tué 1100 hommes d'armes et 8000 fantassins. Ce spectacle avait fait une profonde impression sur Louis XI »². Il ne devait jamais l'oublier. Devenu roi, il comprit que seule une infanterie pareille pourrait le débarrasser de son dangereux rival, Charles le Téméraire, le plus puissant prince qu'il y eut alors en Europe. Il ménagea habilement une brouille entre les Suisses

¹ *Voile latine. La tradition dans l'armée.* R. de Traz. Juillet-août 1908.

² Général Susane. *Histoire de l'infanterie française.* Tome I, p. 52.

et le duc de Bourgogne. Coup sur coup (1475-77) Charles était battu à Héricourt, à Grandson, à Morat et tué à Nancy.

Louis XI recueillit les plus beaux fruits de ces victoires qui étonnèrent le monde et firent comprendre la nécessité d'une infanterie bien instruite et surtout disciplinée.

Il fallait au roi de France un corps de « gens de pied » permanent, organisé et exercé sur le modèle et par l'exemple des Suisses. 6000 fantassins et 400 cavaliers, sous Guillaume de Diesbach et le baron de Belp, quittèrent Berne le 18 août 1480 et se rendirent à Pont-de-l'Arche en Normandie. Le roi y avait réuni 10 000 aventuriers et 2500 pionniers destinés à remplacer la milice des « Francs-archers ». Le terrible monarque vint lui-même au camp, fit commencer sous ses yeux les exercices dans lesquels les vainqueurs de Morat servirent d'instructeurs aux Français. « Ces derniers apprirent des Suisses à conserver leurs rangs, à regarder en face les charges de la cavalerie et à lui opposer un mur inébranlable de piques, à serrer leurs files ouvertes par le choc des chevaux et à mourir sur le terrain qui leur était confié¹. »

Ce beau témoignage d'un officier français nous montre la grandeur du rôle joué par nos ancêtres dans le développement des institutions militaires.

Les successeurs de Louis XI renouvelèrent l'alliance avec les cantons. Il y eut cependant une rupture de quelques années entre les deux pays (1509-1515). Mais François I^{er}, après sa victoire de Marignan, s'attacha les « dompteurs de princes » par la paix perpétuelle signée à Fribourg en 1516. Une solide alliance offensive et défensive unit étroitement les deux nations en 1521.

Dès lors, dans le cours de trois siècles, les cantons donnèrent à la France plus d'un million de soldats.

« Pendant les guerres du XVI^e siècle, les Suisses ont presque constamment formé le tiers et quelquefois la moitié de notre infanterie, dit le général Susane, mais l'appoint numérique qu'ils nous apportaient n'a été que la moindre partie de la force qu'ils procuraient à notre pays. Ils l'ont servi encore bien plus par leurs exemples². »

« Un corps de Suisses, affirmait le maréchal de Schomberg, est dans une armée française ce que sont les os dans un corps

¹ Général Susane. *Histoire de l'infanterie française*. Tome I, p. 84.

² Général Susane. Id. Tome II, p. 124

humain ; non seulement pour leur valeur, mais surtout par leur discipline et patience, qui ne se décourageoit par aucun revers, ni retardement. Aussi les Suisses sont aussi fiers à la fin d'une campagne qu'au commencement ¹. »

Rien ne put ébranler l'invariable fidélité de ceux que Philippe de Commines avait appelé « l'espérance de l'Ost » ; ils servirent avec le même désintéressement la France triomphante et la France abattue. Plus la cause semblait désespérée, plus leur dévouement s'affirmait inébranlable.

Quand François I^{er} rendit son épée aux Espagnols à Pavie (1525), voyant la place où il avait combattu couverte de cadavres des Suisses, il s'écria : « Si tous mes soldats avaient fait leur devoir comme ces étrangers, c'est vous qui seriez mes prisonniers ². »

Après la bataille de Meaux, véritable triomphe de la discipline, célébrée avec enthousiasme par les contemporains, Charles IX exprima hautement sa reconnaissance aux Suisses qui l'avaient sauvé des entreprises de ses ennemis, lui, sa famille et sa cour.

A la bataille d'Arques, au plus fort de l'action, on vit Henri IV chercher un refuge au milieu des Confédérés : « Mon compère, dit-il au colonel Gallat, de Glaris, je viens mourir ou acquérir de l'honneur avec vous ».

Louis XIV, dans sa vieillesse, parlait souvent avec une profonde reconnaissance de l'attachement des officiers suisses qui, malgré l'épuisement des finances du royaume, sans solde, avaient préféré se ruiner à son service plutôt que de l'abandonner.

Quand le 10 août 1792, la Révolution triomphante se ruait à l'assaut des Tuileries, le régiment des Gardes suisses acceptait la lutte suprême, seul contre Paris révolté.

En 1830 enfin, lorsque les balles de l'émeute chassèrent à toujours les Bourbons de France, les derniers défenseurs du trône étaient encore des Suisses.

La France eut d'autres étrangers à son service : des Ecosais, des Irlandais, des reîtres allemands, des Espagnols, des Grecs, des Albanais, des Italiens et des Polonais ; mais les Suisses, alliés fidèles et dévoués, se retrouvent à toutes les pages de son

¹ Général Susane. *Histoire de l'infanterie française*. Tome I, p. 128.

² Général Susane. *Id.*, Tome II, p. 124.



LOUIS PFIFFER,

*Chevalier de l'Ordre du Roi, Colonel de
Six mil Suisses, sauva Charles IX à la
retraite de Meaux, et mourut en 1594. Avoyer
de la Rep.^o de Lucerne, dit le Roi des Suisses.*

histoire. Ils avaient, seuls, conservé un caractère d'originalité. « Les restrictions stipulées dans leurs capitulations, le renouvellement continu des régiments, la simplicité de mœurs de ces républicains au milieu du raffinement de la vie française et une certaine rudesse native, les tenaient éloignés de leurs camarades d'armes. Tout pleins encore de l'orgueil de leurs triomphes du XV^e siècle, ils conservèrent longtemps le costume, l'armement et la tactique des vainqueurs de Grandson ¹. »

Seuls entre tous, avec les Ecossais, les Confédérés furent jugés dignes de faire partie de la garde du roi.

* * *

Au point de vue militaire, on peut diviser l'alliance française sous l'ancien régime, en deux périodes :

La première va de Louis XI à Louis XIV.

La seconde de Louis XIV à la Révolution.

Dans la première période, le corps helvétique envoyait à son allié des secours pour la durée de la guerre. Les hostilités terminées, les troupes rentraient en Suisse.

Dans la seconde période, les régiments restèrent au service du roi d'une façon permanente et, dès 1671, passèrent dans l'ordre de bataille de l'armée française.

Il n'y eut que deux exceptions à cette règle : la compagnie des Cent-Suisses, créée en 1496 par Charles VIII, et le régiment des Gardes suisses créé définitivement en 1616 par Louis XIII.

Dans cette étude, je ne parlerai pas de la compagnie des Cent-Suisses qui a son histoire particulière.

Origine des Gardes suisses.

L'origine du régiment des Gardes-Suisses de France remonte à 1567. Une auréole de gloire entoure la fondation de ce corps d'élite qui compte dans ses états de service 71 campagnes, 154 batailles et 30 sièges.

Nous sommes sous le règne de Charles IX. Les guerres de religion ensanglantent la France. La reine, effrayée par la dé-

¹ Zurlouben. *Histoire militaire des Suisses au service de la France*. Tome IV, p. 340.

couverte d'un nouveau complot des Huguenots, envoie à Soleure son ambassadeur Pomponne de Bellièvre pour demander des secours à ses « très chers amis et alliés les magnifiques seigneurs des Ligues ». Elle obtint la levée d'un corps de 6000 hommes qui prend le nom de « Gardes suisses du roi ». Son colonel se nomme Louis Pfyffer, de Lucerne. Le régiment quitte la Suisse le 21 juillet 1567 et arrive le 5 août à Chalon-sur-Saône où il est passé en revue et prête le serment d'usage.

Le 19 août, Pfyffer entre à Château-Thierry. Il attend les ordres du roi en entretenant ses hommes dans une discipline sévère par des exercices continuels.

Le règlement qui était lu à chaque compagnie tirait ses principes des anciennes chartes fédérales (convention de Sempach, chartes des prêtres).

Chaque article était précédé d'une formule de serment, au nom de la « Sainte, individue, très louée Trinité ». On y invoquait la protection divine « pour nous donner bonheur et grâce pour renouveler notre ancien honneur et gloire ». (Art. I.)

Le pillage était interdit sous peine de mort.

On punissait de mort également le soldat qui abandonnait ses armes, la sentinelle qui quittait son poste sans ordres, les voies de fait contre un supérieur, la mutinerie, la désertion. (Art. IV et V.)

Chacun avait le droit de tuer pendant le combat les lâches qui cherchaient à fuir. (Art. XI.)

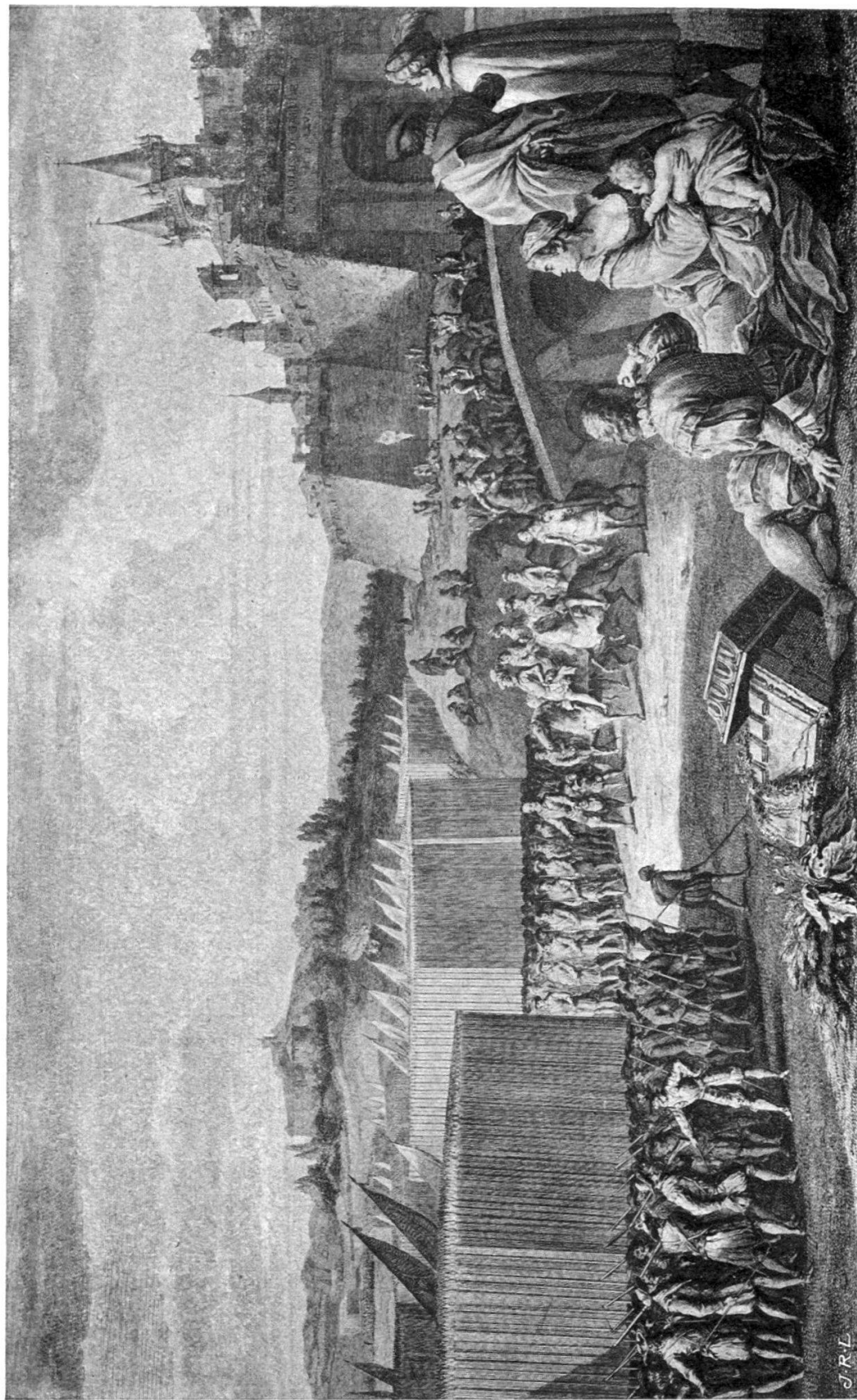
Les ivrognes étaient passés par les verges. (Art. XI.)

L'art. XV disait : « Comme nos ancêtres l'ont pratiqué, suivant un usage très ancien et fort louable, qu'aucun n'attaque de force, détruise, ruine, démolisse aucune église, ornements sacrés, couvents, prêtres, moulins et socs de charrue, qu'aucun ne moleste ou blesse aucune femme, fille, enfant, vieillard. »

Tous juraient encore de se souvenir de la Patrie et déclaraient s'être mis en route du consentement de leurs Gracieux Seigneurs Supérieurs et Pères (les autorités des cantons), par amour pour le Roi très chrétien, bénin Seigneur allié et Confédéré, Charles Roi de France .

La sévérité de ce règlement, inconnue ailleurs, contrastait avec la discipline facile et les habitudes de pillage et de désordre des armées de cette époque.

Le régiment Pfyffer, qui va s'immortaliser à la célèbre re-



Le roi Charles IX se place au milieu du régiment Pfyffer, à Meaux, le 28 septembre 1567.

(D'après une peinture conservée au château d'Altishofen (Lucerne).)

traite de Meaux, se divisait en 20 compagnies de 300 hommes¹ et un escadron de 200 chevaux. La division en bataillons n'apparut que plus tard. Il n'y avait alors pas d'intermédiaires entre les capitaines et le colonel qui était lui-même chef honoraire de la 1^{re} compagnie (compagnie colonelle).

Compagnies : Pfyffer, de Segesser, Bircher (Lucerne).
 *Ambroise Jauch, Balthasar Muheim (Uri).
 In der Halden, de Reding (Schwytz).
 Zum Weissenbach (Unterwald).
 Antoine de Zurlauben (Zug).
 Fridolin Hussy (Glaris).
 Nicolas de Praroman (Fribourg).
 Urs Zurmatten (Soleure).
 Stabel (Schaffouse).
 Jacques de Heim (Appenzell),
 Studer (prince-abbé de St-Gall).
 Guillaume de Bonstetten (Zurich).
 Criser, baron de Travers, de Salis (Grisons).
 de Riedmatten (Valais)².

Chacune de ces compagnies comptait 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 enseigne, 10 sous-officiers, 230 piquiers, 30 arquebusiers et 30 hommes portant cuirasse. Outre la pique ou l'arquebuse, chaque homme était armé de l'épée et de la dague.

Le pourpoint tailladé, les chausses bouffantes, le chapeau orné de longues plumes, l'armet ou la bourguignote et la croix blanche étalée sur la poitrine complétaient la tenue.

Chaque compagnie avait son drapeau flammé aux couleurs du canton dont elle ressortissait, la croix blanche traversante brochant sur le tout.

Les 200 cavaliers étaient tous de jeunes gentilshommes de la Suisse catholique qui faisaient la campagne à leurs frais. On voyait même au milieu d'eux quelques seigneurs bernois. Ces derniers s'étaient engagés malgré les défenses expresses des autorités de leur canton³.

Le colonel Louis Pfyffer était un chef digne de confiance. Né en 1524 à Lucerne, entré très jeune comme enseigne au régi-

¹ La compagnie sera composée de 300 hommes, tous suisses de nation et non point d'autres, sous peine de casse aux capitaines, et de ce nombre il y en aura 30 armés de cuirasses et 30 autres d'arquebuses, c'est-à-dire 10 par cent (capitulation de la compagnie de Zurlauben, art. I).

² Zurlauben. *Histoire militaire des Suisses*. Tome IV, p. 336-37.

³ Haffner. Servait en qualité de secrétaire dans la compagnie Zurmatten. Il a laissé un journal de cette expédition. Cité par Zurlauben. Tome IV, p. 338-39.

ment Tammann, il se distingua aux sièges de Volpiano et de Monte-Calvo en 1555. Sa belle conduite à la bataille de Dreux lui avait valu l'amitié du jeune roi qui le créa chevalier. C'est à Dreux où, d'après un historien contemporain, « les Suisses combattirent mieux que les légions romaines dans les 425 batailles qu'elles avaient gagnées » que le colonel Tammann, blessé à mort, lui remit le commandement de son régiment.

Pfyffer était calme dans le danger ; son courage froid et réfléchi le mettait à l'abri de la témérité. Il ne craignait que Dieu et observait scrupuleusement sa religion. Sa bonté et sa générosité le faisaient aimer des soldats, sa vie simple et digne inspirait le respect. Une discipline de fer régnait dans son régiment : le jeu était interdit et les excès de boisson réprimés avec la dernière rigueur. En 1567, il avait 43 ans, il était dans la force de l'âge, grand et mince, nous dit Haffner, les yeux bleus, les cheveux bruns et les lèvres vermeilles.

Nous avons laissé le régiment à Château-Thierry. Le 27 septembre, au soir, Pfyffer reçoit l'ordre de se rendre à Meaux, à marches forcées. Le roi et la cour sont exposés aux plus grands dangers, menacés d'être enlevés par la cavalerie de Condé et de Coligny.

A minuit, le régiment se met en marche, parcourt 45 km. en 16 heures et, à 4 h. du soir, il entre à Meaux aux sons des tambours et des fifres, la pique sur l'épaule et en belle ordonnance. Le roi se porte à cheval à sa rencontre et fait l'accueil le plus gracieux au colonel. Puis, on tient un conseil de guerre pour décider s'il faut attendre l'ennemi à Meaux ou risquer la retraite sur Paris. Les avis sont partagés : le connétable de Montmorency veut rester, le duc de Nemours veut partir. On introduit alors Pfyffer devant le conseil ; il demande à parler : « Qu'il plaise à Votre Majesté, dit-il, de confier sa personne et celle de la reine-mère à la valeur et à la fidélité de mes gens. Nous sommes six mille hommes et nous vous ouvrirons à la pointe de nos piques un chemin assez large pour passer à travers tous vos ennemis ». Les capitaines suisses, restés à la porte de la salle, appuient leur chef d'un murmure d'approbation. — La reine, émue et reconnaissante, se lève et va serrer les mains du jeune colonel, pendant qu'au dehors retentit une formidable acclamation : ce sont les soldats qui remercient le roi d'avoir confiance en leur valeur.

La nuit tombe ; oubliant la marche longue et pénible qu'ils viennent de faire, les Confédérés se mettent en bataille. Dix enseignes se rangent en avant, dix en arrière. La cour monte à cheval et se place au milieu du carré, les gentilshommes à droite, les gardes du corps à gauche ; puis, drapeaux déployés, la forteresse vivante s'ébranle. Les plus belles femmes de France, craintives, encouragent du sourire et de la voix, ces rudes soldats au parler étrange, à la carrure puissante, devenus tout d'un coup leurs chevaliers. Ils marchent en chantant les victoires de leurs ancêtres, la contenance fière, l'air déterminé : les destinées de la France sont entre leurs mains ¹.

Au bout d'une heure, on découvre la cavalerie de Condé au-delà de la Marne, derrière un rideau d'arbres. Pfyffer fait faire halte et rectifier les formations. A l'approche de l'ennemi, le régiment se met à genoux pour prier. Du haut de son cheval, le colonel leur adresse ensuite ces paroles : « Fidèles et chers confédérés, que chacun garde sa place, de sorte que, quand l'ennemi nous attaquera, nous le recevrons avec nos longues et bonnes piques au nom de la très Sainte-Trinité. Vous, arquebusiers, ayez attention de ne pas manquer les hommes ou les chevaux que vous viserez. Soldats, suivez mes ordres, ne doutez point de la victoire ; je serai toujours à la tête de ceux qui feront face à l'ennemi. Tant que je vivrai, j'exposerai fidèlement avec vous mon sang et mon bien ; de cette manière, nous pourrions acquérir un nouvel honneur à notre chère patrie ² ». Puis, coude à coude, les piques baissées, dans un profond silence, les Suisses reprennent leur marche. Aussitôt les charges furieuses de la cavalerie les assaillent de toutes parts. En vain, Coligny, Condé, d'Andelot, la Rochefoucault les harcèlent sans relâche, en tête, en flanc, en queue ; le carré redoutable s'avance vers Paris, traînant à sa suite les essaims de cavaliers huguenots. Pendant sept heures consécutives, toutes les attaques viennent se briser sur ces murailles mouvantes et impénétrables.

Dans les moments critiques, Pfyffer donne calmement des ordres exécutés avec promptitude et en silence. Sous les yeux

¹ « Les Suisses paraissaient si déterminés et si lestes, que la France n'avoit point vu depuis longtemps un spectacle plus agréable que celui-ci ». Davila : *Histoire des guerres civiles de France*. Liv. IV, p. 384.

² D'après Haffner, de la compagnie Zurmatten — présent à l'affaire. Cité par Zur lauben. Liv. IV, p. 355-56.

étonnés du roi et des seigneurs de la cour, les compagnies évoluent, font des changements de front rapides pour faire face aux escadrons qui tourbillonnent autour d'elles.

Mais l'ennemi, renforcé de 1500 arquebusiers accourus de Lagny, tente un dernier effort au passage d'un ravin. L'obstacle est franchi en bon ordre. Condé, découragé, abandonne la partie. Le roi, la reine et leur suite quittent la colonne et gagnent Paris par des chemins détournés. Ils y parviennent, sains et saufs, vers 5 heures du soir.

Au soleil couchant, le régiment atteint le Bourget et se remet en marche après une courte halte. Entre minuit et une heure du matin, harassés par 72 heures de marches et de combats continus, les Suisses prennent leurs quartiers dans les faubourgs de Paris. Une trentaine d'hommes seulement manquent à l'appel.

Le régiment des Gardes suisses venait de commencer sa longue et glorieuse carrière.

La retraite de Meaux fut mise au rang des plus belles victoires, on la compara à celle des Dix-mille. L'Europe retentit d'éloges à l'adresse de la discipline des Suisses : « Notable exemple, dit La Popelinière, que la dextre force, ni la furieuse vaillance ne font le brave et vertueux guerrier, mais l'obéissance au chef ». Brantôme s'écrie : « C'est une retraite, celle-là, et des belles, en plein jour ! ayant toujours les ennemis en vue et quels ennemis ? des braves, des vaillants et déterminés qui fussent en France ». Le célèbre La Noue s'exprime d'une façon pittoresque : « J'ai entendu que ce gros bataillon fit une contenance digne des Suisses ; car, sans jamais s'étonner, ils demeurèrent fermes pour un temps, puis après se retirèrent serrés, tournant toujours la teste comme a accoutumé de faire un furieux sanglier que les abboyeurs poursuivent, jusqu'à ce qu'on les abandonna, voyant qu'il n'y avait aucune apparence de les forcer ¹ ».

« Sans mes bons compères les Suisses, déclarait Charles IX à sa mère, ma vie et ma liberté étaient en grand branle ». Il reconnut publiquement qu'« après Dieu, c'était aux Suisses et au duc de Nemours qu'il devait son royaume. »

Le lendemain, le régiment défila devant le roi à la Porte St-Martin. Paris fit aux braves un accueil triomphant. Le Parlement offrit le vin d'honneur, Pfyffer reçut le collier de St-Mi-

¹ La Noue. *Discours politiques et militaires*, p. 605-10-15. Cité par Zurlauben.

chel, mais il ne put obtenir le paiement de ses hommes. Il refusa hautement la solde qu'on lui offrait jusqu'à ce que l'argent des autres capitaines et soldats fut aussi compté, « parce que, disait-il, ils ont tous également bien servi et combattu avec moi et qu'ils doivent être traités et considérés de même que moi ». Néanmoins, en 1576, c'est-à-dire neuf ans plus tard, le régiment n'était pas encore payé. La gloire d'avoir sauvé le roi à Meaux devait lui suffire.

Les semaines suivantes, Condé fit des efforts désespérés pour emprisonner et affamer le roi dans sa capitale. Le 10 novembre, à la bataille de St-Denis, les attaques de la cavalerie huguenote viennent se briser de nouveau contre la haie de 6000 piques que lui présentent les Suisses.

Dans toute la France, la guerre civile se déchaîne plus violente que jamais. Le régiment Pfyffer et ceux de Lanthen et de Cléry (Fribourg) se distinguent au combat de Jarnac, à la Roche Abeille, à Moncontour (1569), au siège de St-Jean d'Angély. Pfyffer, comblé d'honneurs, rentre dans sa patrie en 1570 (voir annexe I). Après une brillante carrière militaire, il est nommé avoyer de Lucerne. Son crédit est si grand, son autorité si incontestée que ses propositions sont toujours adoptées par les Conseils, ce qui lui valut le surnom de « roi des Suisses ». Il mourut le 16 mars 1594. Son régiment avait été réformé en 1570, mais Charles IX, Henri III et Henri IV eurent constamment quelques compagnies suisses affectées à la garde de leur personne, longtemps avant l'institution stable et fixe du régiment des Gardes suisses. La guerre finie, le roi au lieu de licencier tout le régiment ne comprenait pas dans la réforme la compagnie colonelle et la gardait auprès de lui, par égard pour son capitaine. Ainsi Charles IX conserva la compagnie de Beat de Zurlauben comme compagnie des Gardes suisses. Henri III : le régiment Tuggener (Soleure); Henri IV : les compagnies Gallaty du régiment licencié en 1589, Grissach (Soleure), et Heydt de Lanthen (Fribourg), à l'effectif de 100 hommes par compagnie.

Le régiment Gallaty vint, pour la première fois, en France en août 1580, mais son existence fut intermittente jusqu'en 1587. Cette année-là, Nicolas Brûlart de Sillery, ambassadeur du roi auprès des cantons, obtint un régiment de 4000 hommes en 10 enseignes qui devait servir en qualité de garde suisse sur le

même pied et aux mêmes conditions que le régiment Pfyffer sous Charles IX. Cette nouvelle garde débuta en servant le roi dans les rues de Paris. Voici des extraits du rapport, adressé de Chartres, le 28 mai 1588, aux cantons catholiques, sur la journée des Barricades, par Gallaty et ses capitaines :

« Il plut dernièrement à Sa Majesté d'approcher tout notre régiment de Paris (il avait ses quartiers à Lagny) et de nous loger dans le Faubourg St-Denis. Mais, comme il était entré beaucoup d'étrangers dans la ville... et que S. M. appréhendait qu'il pourrait en résulter une émeute inopinée... elle nous commanda de tenir prêt notre régiment vers l'aube du jour devant le Faubourg St-Honoré. On nous avertit que M. le maréchal de Biron se trouveroit en cet endroit et nous feroit entendre l'intention et la volonté de S. M. En effet, le dit seigneur maréchal, nous exposa... ce que Sa Majesté désiroit de nous... que nous nous portassions en trois endroits, sçavoir : quatre enseignes dans un cimetière (des Innocents), quatre autres enseignes près de l'Hôtel-de-Ville, quatre enseignes devant le Marché-Neuf et devant le petit Châtelet, et les deux autres enseignes au Louvre.

» Il devait se trouver près de chaque poste cinq cents honnêtes bourgeois.... Le dit Seigneur nous défendit aussi de faire mal à personne, et nous ordonna qu'en cas d'une émeute imprévue, nous tâchassions de l'empêcher et d'en garantir S. M. et toute la ville, afin que personne ne fût surprise, offensée et pillée.

» Pendant que nous faisons ainsi la garde, vers les 5 heures du soir, les quatre enseignes, dont deux de St-Gall, une du capitaine Réget, des Grisons, et l'autre de Baden, éprouvèrent une alarme subite. Les bourgeois et les habitants de Paris les attaquèrent tout à coup à mains armées... Quoique nous pensassions être au milieu de nos bons amis, que nous défendissions leurs maisons et leurs biens, et que nous ne leur fissions aucun mal, ils les maltraitèrent à coups de pierres et d'arquebuses.... de sorte que, de ces quatre enseignes, il resta 40 braves soldats sur la place ; les autres furent entièrement désarmés. Il est vrai qu'ils ne perdirent pas leurs drapeaux et qu'on ne nous enleva jamais les nôtres. Au reste, nous nous plaignons très hautement à S. M. et à vous, comme à nos généreux et affables Seigneurs, de l'attaque infâme qui nous a surpris, quoique nous ne l'ayons pas mérité... Le roi, voyant que le peuple se soule-

voit de plus en plus, et qu'il formoit quelques projets contre sa personne, nous ordonna de tenir notre régiment prêt, et S. M. s'en alla, vers le soir, au pont de St-Cloud... et elle arriva, le lendemain, à Chartres. Nous nous y sommes aussi rendus avec notre régiment pour garder S. M. suivant la coutume ordinaire. »

Les 40 Suisses victimes des révoltés furent enterrés au parvis Notre-Dame. Un seul officier, le capitaine Bodmer, avait été blessé. Ainsi, deux siècles avant le massacre du 10 août, nous trouvons déjà les Suisses aux prises avec le peuple de Paris, livrés à l'émeute par le roi dans des circonstances étrangement semblables : « le dit Seigneur nous défendit de faire mal à personne ». Louis XVI aussi, croyant éviter l'effusion du sang, ordonnait aux défenseurs des Tuileries de poser les armes.

Le régiment Gallaty suivit Henri III à Blois, puis à Tours, où il combattit avec la plus grande valeur, en mai 1589, à la défense des faubourgs attaqués par Mayenne. Après l'assassinat d'Henri III, il s'attacha au roi de Navarre et le suivit en Normandie. Gallaty prit une part glorieuse à la journée d'Arques (1589) et à celle d'Yvry (1590). A Arques, il s'aperçoit que deux compagnies de son régiment viennent d'être taillées en pièces par les lansquenets et que le reste est sur le point de céder à une attaque furieuse des régiments de la Châtaigneraie et de Tremblecourt ; il rallie les fuyards et renforcé par 6 compagnies du régiment d'Aregger (Soleure), il fond avec une telle vigueur sur les lansquenets qu'il les force à abandonner le poste de la Maladrerie, pivot des opérations de la journée, dont ils venaient de s'emparer. Dans cette campagne, les régiments Gallaty, de Reding, de Schauenstein, d'Aregger, Grissach, de Praroman, de Hartmannis an der Halden, contribuèrent à rendre à Henri IV la couronne qui risquait de lui échapper. Gallaty et son régiment furent congédiés en 1589, sauf la compagnie colonelle qui devint plus tard la compagnie générale du régiment des Gardes suisses. Cette troupe prit part, en 1590, à l'attaque des Faubourgs St-Jacques et St-Michel, de Paris, et aux sièges de Rouen et de Laon, en 1692 et 1694.

Nous retrouvons l'intrépide colonel glaronnais à la tête d'un nouveau régiment de 1695 à 1698, licencié en même temps que ceux de Grissach et de Lanthen. Mais Henri IV, pour témoigner sa satisfaction à ces trois corps qui l'avaient énergiquement aidé à conquérir son royaume en conserva les compagnies

colonelles. Ces trois compagnies, réunies à l'ancienne compagnie Gallaty, formèrent un corps de 4 enseignes de 100 hommes chacune, commandé par Gallaty. Le décompte de l'extraordinaire des guerres de 1599 » les place à la suite des gardes françaises sous le nom de « Gardes suisses » ou « Compagnies de gens de guerre à pied, suisses, servant à la garde du roy ».

Les gardes servent en 1600, pendant l'expédition de Savoie, aux sièges de Chambéry, Charbonnières, Montmélian et Conflans, puis ils suivent la cour à Paris au moment où Henri IV va solennellement renouveler l'alliance avec les cantons. Le traité fut signé à Soleure en janvier 1602. Le bon roi, souvent à court d'argent, profita de l'occasion pour emprunter un million de thalers à Zurich et à Berne. Son ambassadeur, le maréchal de Gontant, duc de Biron, tint à la Diète le discours suivant :

« Magnifiques seigneurs ! Si la France doit avoir quelque nation pour alliée, c'est assurément celle qui a toujours joui de la plus haute réputation de valeur. César déjà ne parle des Helvétiens que comme du peuple le plus brave du monde. Eh bien ! scellons la fraternité des fils de la vaillance ; quoi de plus naturel que l'union de la première des monarchies avec la première des républiques. Louis XI n'a pas dédaigné d'être appelé bourgeois des cantons, tenant à honneur d'appartenir à la nation dont les exploits, comme ceux des anciens Grecs, sont célébrés en tous lieux. Vous, de votre côté, vous ne sauriez avoir honneur plus grand que de pouvoir vous nommer les alliés du prince le plus illustre du monde... »

Les magistrats et les députés ne furent pas insensibles à ces discours si pompeusement flatteurs.

Cette rhétorique fleurie eut raison de toutes les résistances : Jean-Jacques de Diessbach et 42 ambassadeurs des cantons partirent pour Paris. « Le duc de Montbason, pair du royaume, se porta à leur rencontre, accompagné d'une brillante noblesse. A la porte St-Antoine, ils furent reçus par M. de Montigny, gouverneur de la ville, suivi des officiers et des échevins en costume de cérémonie. Le roi ne pouvait trop honorer cette nation belliqueuse et forte, nécessaire à l'appui de l'Etat. Les députés passèrent à pied dans les Gardes françaises et suisses qui étaient en armes, en haye depuis le Louvre jusqu'à l'hôtel de Longueville... Les Cent-Suisses de la garde du roy estoient le long des degrés de part et d'autres ». Ce passage est important, il nous



GASPAR GALLATIN,
du Canton de Glaris catholique,

*Chevalier, premier Colonel du Régiment des Gardes Suisses en Mars 1616
rendit des services importants, dans plusieurs Batailles et Négociations,
aux Rois Charles IX, Henry III, Henry IV, et Louis XIII; A la mort de
Henry III. il engagea le Régiment qu'il commandoit, a reconnoître Hen-
ry IV. Il se couvrit de gloire à la bataille d'Argues. Il mourut à Paris fort
agé, en juillet 1619. son Epitaphe aux G^{de} Cordeliers finissoit par ces Vers,*

*Si Mortem posset Mars debellare rebellem,
Haud foret Helvetus hoc tumultus humo.*

montre que, déjà alors, les « Gardes suisses » faisaient le service à « l'extérieur » du palais royal, tandis que les « Cent-Suisses » assuraient l'ordre à « l'intérieur » ou aux portes mêmes du Louvre.

Le roi attendait au bas des degrés, entouré des Cent-Suisses dans tout l'éclat de leurs somptueux costumes. Le cortège approchait au son des cloches. Le Béarnais, plus gai, plus cordial que jamais, serra la main à tous les ambassadeurs.

Les clauses principales de ce traité étaient semblables à celles des traités précédents :

Obligation réciproque de ne pas s'offenser.

Secours en cas de danger si une des parties contractantes le requiert.

Effectif des troupes de secours (les Suisses ne pouvaient pas envoyer moins de 6000 hommes ; le roi s'engageait de son côté à envoyer de la cavalerie et de l'artillerie aux cantons).

Sa majesté promettait en outre :

De ne point déclarer la guerre ou faire la paix sans en informer le louable corps helvétique, de ne pas prendre sous sa protection les ennemis des Suisses, de ne pas leur donner passage, de se soumettre au prononcé des arbitres, en cas de contestation entre les deux pays.

Les privilèges des marchands suisses furent confirmés : le roi leur garantit libre passage pour eux et leurs marchandises.

Le traité réglait en outre tout ce qui concernait le recrutement, la solde et l'entretien des troupes suisses, le mode de nomination des officiers, le régime des pensions.

Les détails de l'organisation particulière des corps de troupes étaient stipulés dans les « capitulations ». Ces capitulations étaient des conventions ou des contrats par lesquels un officier, capitaine ou colonel, s'engageait à fournir une compagnie ou un régiment dont l'effectif était fixé par le traité,

Le 20 octobre, l'alliance fut jurée dans la cathédrale de Notre-Dame. L'avoyer de Berne prêta serment pour le corps helvétique. — « Fidèles et chers alliés, déclara le roi, aucun de mes prédécesseurs n'a connu comme moi votre courage, comptez sur le roi de France comme sur votre meilleur ami. »

Après des fêtes magnifiques, les députés rentrèrent en Suisse, comblés d'honneurs et de présents. Le traité de 1602 allait donner à Henri IV une arme puissante pour inquiéter l'Espagne en

Italie et isoler le Milanais des possessions allemandes de la maison d'Autriche. L'alliance fut renouvelée par Louis XIII en 1614, par Louis XIV en 1663 et en 1715, par Louis XV en 1764 et par Louis XVI en 1777.

Les deux pays tiraient des avantages de cette étroite union : la France y gagnait de solides régiments et la sécurité de sa frontière du Jura ; la Suisse, troublée et divisée par les luttes confessionnelles fut, à plus d'une reprise, sauvée d'un démembrement grâce à la médiation de la France qui avait, du reste, tout intérêt à savoir son alliée forte et unie.

Le règne d'Henri IV fut pour les troupes suisses une mémorable époque. Elles furent comblées d'honneurs et de privilèges. Le roi n'oublia jamais Arques et Ivry. Aussi lorsqu'il tomba sous le poignard de Ravallac, en 1610, l'indignation fut générale en Suisse. Dans le plan des modifications à apporter à la carte de l'Europe, le roi de France réservait à ses alliés la Franche-Comté, l'Alsace et le Trentin, ce qui montre en quelle particulière estime il tenait leur amitié¹.

Règne de Louis XIII.

FONDATION DÉFINITIVE DU RÉGIMENT DES GARDES SUISSES

Quand Louis XIII monta sur le trône en 1610, la Garde suisse se réduisait à la seule compagnie Gallaty forte de 200 hommes qui allait devenir la compagnie générale du régiment des gardes.

Dans les régiments suisses on appelait compagnie colonelle celle dont le colonel était chef honoraire. La compagnie générale était une compagnie spéciale au régiment des gardes, appartenant en propre au personnage qui avait la charge de colonel-général des Suisses et Grisons.

En mars 1614² Gallaty amena encore un régiment en France

¹ Burin des Rozières, p. 176.

² Etat du régiment le 12 avril 1614 : 10 compagnies à 300 hommes :

N° 1. Compagnie colonelle, Gallaty (Glaris). 2, de Diessbach (Berne). 3, Gasp. Pfyffer (Lucerne). 4, de Reding (Schwytz). 5, Hussy (Glaris). 6, Wagner (Soleure). 7, Pierre de Vallier (Soleure). 8, Schorsh (Grisons). 9, Rod. de Planta (Grisons). 10, Jean-Luce de Gugelberg-Moos (Grisons).

Le colonel touchait 1160 livres par mois, les capitaines 522 livres, les lieutenants 165 livres 6 sols, les soldats 3 écus.

Chaque compagnie se composait de 60 hommes armés de corselets, 40 mousquetaires, 15 arquebusiers, 195 piquiers.



GASPAR FREULER,

du Canton de Glaris - catholique.

*Colonel du Régiment des Gardes Suisses en 1635, et
mort à Paris en 1651, après avoir servi le Roi avec une
grande fidélité dans la guerre de la fronde.*

Il étoit par sa Mere petit-fils du Colonel Gallatin.

qui servit à l'armée de Picardie. Le 15 septembre 1615 une compagnie détachée au gué de Verberie repousse vertement l'ennemi. Le 17 octobre le régiment se trouvait à la surprise de Sens où la compagnie Hessy (Glaris) fit le gros de la besogne ainsi qu'à l'assaut de Chanlay. Le roi se retira ensuite à Tours où il séjourna trois mois. C'est alors qu'il prit la décision d'organiser ses Gardes suisses d'une façon définitive. *Pendant ce temps, dit le maréchal de Bassompierre, le roy se résolut de faire à Tours un régiment complet de ses Gardes suisses, et ils vinrent faire la première garde devant son logis le mardy, douzième de mars.* (1616.)

Ce nouveau régiment ne compta d'abord que 8 enseignes de 160 hommes, tirées des débris du corps de Gallaty décimé par les maladies lors de son passage à Etampes. Le commandement en fut encore confié au brave Gallaty que recommandaient 30 années de bons et loyaux services. L'ancienne compagnie Gallaty maintenue à 200 hommes eut le privilège de servir à la tête du régiment des Gardes. Voici l'état des compagnies en 1616¹ :

1 ^{re} Compagnie	Gallaty (ancienne) du régiment levé en 1587	200 h.
2 ^e »	nouvelle Gallaty (comp. colonelle) du rég. levé en 1614	160 h.
3 ^e »	Greder (Soleure)	160 h.
4 ^e »	d'Aregger (Soleure)	160 h.
5 ^e »	Hessy (Glaris)	160 h.
6 ^e »	Gasp. Pfyffer (Lucerne)	160 h.
7 ^e »	de Gugelberg-Moos (Ligue des 10 juridictions)	160 h.
8 ^e »	Rod. de Planta (Ligue Caddée)	160 h.
	Total	1320 h.

Le mousquet avait remplacé l'arquebuse, les piquiers formaient encore le 50 % des effectifs. Les Gardes prirent leurs quartiers dans les faubourgs de Paris. Le 17 janvier 1617, le régiment fut passé en revue en présence du roi par le maréchal de Bassompierre, qui venait d'être nommé colonel-général des Suisses et Grisons.

Le colonel Gallaty mourut à Paris en juillet 1619. Ce batailleur infatigable avait servi successivement quatre rois de France ; chargé d'années, couvert de cicatrices, le vieux soldat voulut rester à la tête de son régiment jusqu'au bout. Sa valeur devait

¹ Le nombre des compagnies fut porté à 9 en 1617 ; à 10 en 1619 ; à 11 en 1629 ; à 19 en 1639 ; à 23 en 1648 ; réduit à 19 en 1650 ; porté à 21 en 1653 ; à 29 en 1657 ; ramené à 19 en 1661 ; reporté à 21 en 1667 ; réduit à 10 en 1668 ; enfin, en 1690, ce chiffre a été fixé à 12, et n'a plus varié jusqu'en 1763 où on y ajouta encore 4 compagnies de grenadiers.

être récompensée ; il eut l'honneur de mourir chevalier et colonel des Gardes suisses. Louis XIII avait eu la main heureuse en choisissant le régiment de Gaspard Gallaty pour veiller sur la couronne royale. Jamais confiance ne fut mieux placée.

* * *

Fridolin Hessy, de Glaris, prit ensuite le commandement du régiment et se rendit en août 1619 en Bretagne, à marches forcées, pour réduire le gouverneur de Concarneau qui s'était révolté.

Le siège de Montauban (1620) allait fournir au nouveau colonel l'occasion de se distinguer.

Le 2 septembre, le feu avait pris aux poudres d'une batterie ; malgré l'horreur de cette catastrophe et malgré l'effort des assiégés qui veulent en profiter, les Gardes suisses se maintiennent dans leur position et conservent la batterie. Le 23, 50 Suisses repoussent une sortie et s'emparent de 3 drapeaux ; plus tard 200 hommes, Hessy en tête, détruisent complètement un secours envoyé de St-Antonin pour renforcer les assiégés. Il n'en échappa que 4 hommes. Le colonel Hessy fut blessé d'un coup de pistolet au bras.

« Dans la nuit du 26 au 27, rapporte Bassompierre dans son journal, un Suisse de la Compagnie générale nommé Jacques, nous dit que si je lui voulois donner un écu, qu'il rapporterait les gabions que les ennemis avoient renversés dans le chemin creux, pourvu que l'on lui voulût faire passage. Ce que nous fîmes. Et ce qui nous estonna le plus, fut que cet homme rapportoit les gabions sur son col, tant il étoit robuste et fort. Les ennemis lui tirèrent 200 arquebusades sans le blesser, et après en avoir rapporté six, les capitaines des Gardes me prièrent de ne mettre plus au hazard pour un gabion restant un si brave homme. Mais il leur dit qu'il y avait encore un gabion de son marché, qu'il le voulait rapporter ; ce qu'il fit ». Le récit de ce trait de courage et de singulière probité fit le tour de l'armée.

Depuis qu'en 1494, les Suisses avaient hissé les canons de Charles VIII sur les chemins escarpés de l'Apennin, la garde de l'artillerie leur fut toujours confiée. Ils conservèrent ce privilège jusqu'à la création du régiment « royal artillerie » sous Louis XIV. Au siège de Nègrepelisse, les gardes servent les pièces avec habileté et déterminent la prise de la ville en démontant les 3 seuls canons des assiégés (1622). Devant la Rochelle, ils travaillent à la construction des batteries et servent souvent comme canon-

niers dans tous les sièges auxquels ils prennent part. Le capitaine Jean-Ulrich Greder, de Soleure, fut nommé colonel en 1628 pendant le siège de la Rochelle. Hessay était mort en 1626.

Nous trouvons les Gardes dans les Alpes en 1629. Au combat du Pas de Suze, ils étaient à gauche des Gardes françaises et ils y firent des merveilles, surtout la nouvelle compagnie de Salis. Ils forcèrent tous les obstacles et investirent la ville de Suze qui capitula le 13 mars. La compagnie de Reding fut laissée dans la citadelle et le reste du corps repassa les Alpes pour se rendre devant Privas où les Suisses emportèrent d'assaut le fort de Toulon. Le 7 juin ils assistaient à la capitulation de St-Ambroix et peu après ils reprenaient le chemin de Paris, après avoir suivi le roi dans ses nombreux déplacements du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest de la France.

Il serait trop long d'entrer dans les détails de tous les combats et sièges où figura le régiment des Gardes. Il forma presque toujours brigade avec les Gardes françaises; ces deux corps privilégiés réclamaient comme un droit l'honneur d'être placés aux postes les plus dangereux — leur histoire se confond souvent. Il suffira de citer quelques traits saillants : Pendant la période française de la guerre de Trente ans (1635-1648) 23 régiments suisses servirent dans les armées de Richelieu (54 500 hommes). Nous les trouvons partout, sur le Rhin, en Italie, dans les Pyrénées, en Valtelline qu'ils arrachent aux Espagnols, avec le duc de Rohan¹.

En 1640, les Gardes sont au siège d'Arras. Les Espagnols exécutent, le 30 juillet, une si furieuse sortie que 9 compagnies sont complètement culbutées. Découragés par cet échec et par la destruction de leurs travaux, les Suisses ne voulaient plus retourner au combat, quand tout à coup le tambour du régiment de Champagne se fait entendre; honteux, ils ressaisissent leurs armes, s'élancent, rentrent l'épée à la main dans la tranchée et reprennent leurs canons et la demi-lune, avant que Champagne ait pu arriver en ligne. Le capitaine de Reding fut tué dans cette affaire et son fils trois fois blessé. Le lieutenant de Mont (Gri-

¹ C'est à l'année 1635 que remonte la division des régiments d'infanterie en bataillons. Cette division ne fut toutefois qu'éventuelle et pour le temps de guerre. Les bataillons étaient commandés par les plus anciens capitaines.

sons) arracha la pertuisane d'un officier espagnol, et lui en fendit la tête « jusqu'à l'estomac », assure-t-on¹.

* * *

Le régiment avait, à ce moment, un effectif de 2516 hommes, y compris l'état-major. Il était divisé en 4 bataillons et 20 compagnies, sous le commandement de Gaspard Freuler de Glaris.

Etat du régiment en 1740 :

C ^{ies} : Freuler (colonelle).	C ^{ies} : Ulysse de Salis (Grisons).
H. de Schauenstein (Grisons).	Wolfgang Greder (Soleure).
Jacques d'Estavayer - Molondin (Fribourg).	Rahn (Zürich).
Daniel de Gibelin (Soleure).	Zur Lauben (Zug).
Nicolas de Praroman (Fribourg).	Rudelaz (Fribourg).
C ^{ies} : Hussy (Glaris).	C ^{ies} : de Roll (Soleure).
de Sonnenberg (Lucerne).	d'Erlach (Berne).
Zum Brunnen (Uri).	de Reding (Schwytz).
Lazare de Molina (Tessin).	Charles de Salis (Grisons).
Brugger (Grisons).	de Fegelin (Fribourg).

La hache d'armes et les corselets avaient disparu. Les gibernes remplaçaient les anciennes bandoulières où chaque cartouche avait son étui séparé. Les piquiers des Gardes suisses continuèrent à porter la cuirasse jusqu'à la suppression des piques que la bayonnette allait remplacer².

Chaque compagnie était affectée à un canton particulier dans lequel le capitaine pouvait lever des recrues (compagnie avouée). La compagnie générale était avouée par tous les cantons à la fois. Les capitaines avaient des compétences étendues ; ils nommaient leurs officiers et leurs sous-officiers, recrutaient et équipaient eux-mêmes leurs hommes. Ils étaient responsables de leur compagnie devant le gouvernement de leur canton, auquel ils devaient adresser un rapport mensuel sur la marche du service.

Une grande indépendance vis-à-vis de la France était la caractéristique des troupes suisses et les distinguait des autres troupes étrangères. Ils servaient à titre d'alliés et d'auxiliaires permanents et non pas comme mercenaires. Sur la terre étrangère, chaque corps devenait une image réduite de la patrie

¹ Huit officiers blessés parmi lesquels les capitaines Ch. de Salis, Rahn et de Saint-Denis (Pays de Vaud).

² La bayonnette fut inventée vers 1640 ; elle fut au début très imparfaite puisque son manche s'introduisait dans le canon du mousquet et empêchait par conséquent de tirer. Les piques ne disparurent que lors de l'invention de la bayonnette à douille, vers 1690.

lointaine, ayant sa propre justice, ses lois et ses usages. Les conseils de guerre étaient formés de magistrats et d'officiers de la nation, ils jugeaient sans appel. Le roi lui-même n'avait le droit ni de casser un jugement, ni de soustraire un Suisse à ses juges naturels. Chaque régiment avait son grand-juge, ses conseillers, ses prévôts et son bourreau. Les régiments suisses accordés en vertu de traités, restaient sujets des cantons et les cantons se montraient intraitables chaque fois qu'on empiétait sur leurs droits.

Les officiers veillaient avec un soin jaloux au maintien de ces prérogatives qui donnaient à leurs unités un esprit de corps très marqué et un caractère nettement national. Tous jouissaient d'une entière liberté de conscience. Dans les camps et garnisons on cultivait les traditions du pays : la lutte, la gymnastique, les danses et les chants populaires. A Paris, les soirs d'été, les passants s'attroupaient pour entendre « jodler » les soldats suisses.

A la fin du règne de Louis XIII le régiment des Gardes fut partagé en plusieurs détachements qui combattirent en Flandres, en Italie, en Catalogne et en Roussillon. Après la prise de Perpignan (1642) les compagnies de Reding, Zur Lauben, de Roll et de Vallier y furent laissées en garnison. Elles y restèrent deux ans. La compagnie d'Affry fut cantonnée à Metz.

Les compagnies générale, colonelle, d'Erlach, Rahn, Hessy, de Fegelin et de Sonnenberg rentrèrent à Paris ; celles de Jacques de Molondin, d'Hercule de Salis et de Charles de Salis occupèrent Sedan ; de Praroman, de Gibelin et de Montet se distinguèrent le 10 novembre 1642 au siège de Tortone. Le colonel Freuler y fut mortellement blessé (1650).

*

Jean-Melchior Hessy commanda le régiment de 1651 à 1654 en Guyenne avec le roi et à l'armée de Champagne. Le 23 septembre 1653, au combat de la Roquette, les Suisses s'animèrent tellement qu'après avoir épuisé toutes leurs balles, ils chargèrent leurs mousquets avec les boutons de leurs habits. Ils contribuèrent en 1654 à la victoire de la Bormida et pénétrèrent dans le Milanais. La même année, devant Stenai, ils emportèrent avec une furie extraordinaire la demi-lune du Moineau.

Après la prise de Stenai, ils marchèrent au secours d'Arras investi par les Espagnols, forcèrent leurs lignes et, par leur vi-

goureuse offensive, contraignirent l'ennemi à lever le siège. Il en coûta la vie aux capitaines Henri de Sury et Martin de Besenval (Soleure) (25 août).

La charge de colonel fut donnée, le 13 décembre 1655, à *Laurent d'Estavayer-de Montet*, qui prit en 1664, à la mort de son frère aîné, le nom de Molondin. Il avait sous ses ordres 30 compagnies.

ETAT DU RÉGIMENT EN 1655.

1 ^{re}	Compagnie générale (maréchal de Schomberg).
2 ^e	» colonelle (colonel d'Estavayer-Montet).
3 ^e	» Escher (Zurich).
4 ^e	» d'Erlach (Berne).
5 ^e	» de Watteville (Berne).
6 ^e	» de Villars-Chandieu (Pays de Vaud-Berne).
7 ^e	» Pfyffer (Lucerne).
8 ^e	» de Reding (Schwytz).
9 ^e	» Zur Lauben (Zug).
10 ^e	» Hussy (Glaris).
11 ^e	» de Reynold (Fribourg).
12 ^e	» de Buman (Fribourg).
13 ^e	» de Praroman (Fribourg).
14 ^e	» d'Affry (Fribourg).
15 ^e	» de Molondin (Pays de Vaud).
16 ^e	» de Sury (Soleure).
17 ^e	» Greder (Soleure).
18 ^e	» de Besenval (Soleure).
19 ^e	» d'Aregger (Soleure).
20 ^e	» de Roll (Soleure).
21 ^e	» Grimm (Soleure).
22 ^e	» Im Thurn (Schaffouse).
23 ^e	» Ziegler (Schaffouse).
24 ^e	» Pestalozzi (Grisons).
25 ^e	» de Mont (Grisons).
26 ^e	» de Salis (Hercule) Grisons.
27 ^e	» de Salis (Rodolphe) Grisons.
28 ^e	» de Tscharnier (Grisons).
29 ^e	» Stuppa (Valtelline).
30 ^e	» de Marval (Neuchâtel).

ANNEXE I

Lettre du roi Charles IX à Lucerne pour remercier des services rendus par le colonel Pfyffer.

CHARLES, par la grace de Dieu Roy de France.

Très chers et grans Amys, Alliez et Confédérez. S'en retournant présentement au pays le Collonel Pfyffer pour donner ordre à aucunes siennes affaires, Nous n'avons voulu le laisser aller sans l'accompagner de ce mot de lettre qui sera pour vous rendre témoignage de la grande satisfaction et contantement, que nous avons du bon et louable devoir qu'il a fait à Notre service avec ses cappitaines et soldats, mesme à cette dernière bataille (Moncontour), en laquelle nous avons seu, que lui et ses dits cappitaines se sont portez si valleureusement, que la charge qu'ils ont faite, a grandement aydé a nous faire obtenir l'heureuse victoire, que Dieu nous a donnée sur nos subiects rebelles. Vous priant que vous vueillez a ceste occasion toujours d'autant plus aymer et estimer le dit collonel, ainsi que a la vérité il en est digne, et l'avoir en ses affaires particulières pour favorablement recommandé. Et sur ce, Tres chers et Grands amys alliez et Confédérez, nous prions Dieu, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Ecrit au Plessis-les-Tours le IX^e jour d'octobre 1569.

Charles.

A noz tres chers et grans amys, alliez et confédérez, les advoyers, conseillers et communauté de Lucerne.

(Parchemin original aux archives de Lucerne.)

(A suivre.)

P. DE VALLIÈRE,
Capitaine.
